



Expertise Comptable

**CAG**  
**BOIDEVEZI**

Partenaire d'assurance  
depuis 1925



**PHILIPPOT**  
AVOCAT

**UNE HEURE POUR COMPRENDRE**

22 Février 2018

# BIENVENUE A TOUS !

**Au programme de ce premier rendez vous de l'année :**

- Simplification des procédures de licenciement : des démarches plus sécurisées mais restez vigilants !
- Prélèvement des impôts à la source en 2019 : 2018 est-elle vraiment une année blanche pour vos revenus ?

# Simplification des procédures de licenciement

## Des démarches plus sécurisées mais restez vigilants



PHILIPPOT  
AVOCAT



# Simplification des procédures de licenciement

## Des démarches plus sécurisées mais restez vigilants

### SOMMAIRE

- Les modèles de lettres de licenciement sont publiés
- La procédure de précision de la motivation du licenciement est fixée
- La visibilité donnée par le barème des indemnités pour licenciement sans cause réelle et sérieuse
- Attention aux cas d'exclusion du barème

# Simplification des procédures de licenciement

## Des démarches plus sécurisées mais restez vigilants

### LES MODÈLES DE LETTRES DE LICENCIEMENT SONT PUBLIÉS

**6 modèles :** (Décret n° 2017-1820 du 29 décembre 2017 établissant des modèles types de lettres de notification de licenciement)

- Licenciement pour motif personnel disciplinaire (faute sérieuse, grave ou lourde) ;
- Licenciement pour motif personnel non disciplinaire ;
- Licenciement pour inaptitude (non professionnelle et professionnelle) ;
- Licenciement économique individuel ;
- Petit licenciement collectif pour motif économique individuel ;
- Grand licenciement pour motif économique collectif.

# Simplification des procédures de licenciement

## Des démarches plus sécurisées mais restez vigilants

### LES MODÈLES DE LETTRES DE LICENCIEMENT SONT PUBLIÉS

#### Attention malgré tout :

- A ne pas oublier de motiver ;
- A ne pas oublier les différentes étapes obligatoires des différentes procédures de licenciement;
- A vérifier les particularités conventionnelles éventuelles.

# Simplification des procédures de licenciement

## Des démarches plus sécurisées mais restez vigilants

### LA PROCÉDURE DE PRÉCISION DE LA MOTIVATION DU LICENCIEMENT EST FIXÉE

#### Deux possibilités :

- Initiative du salarié :
  - Dans les 15 jours suivant la notification du licenciement, le salarié peut, demander à l'employeur des précisions sur les motifs énoncés dans la lettre de licenciement.
  - L'employeur dispose d'un délai de 15 jours après la réception de la demande du salarié pour apporter des précisions s'il le souhaite. Il communique ces précisions au salarié par lettre recommandée avec avis de réception ou remise contre récépissé.

# Simplification des procédures de licenciement

## Des démarches plus sécurisées mais restez vigilants

### LA PROCÉDURE DE PRÉCISION DE LA MOTIVATION DU LICENCIEMENT EST FIXÉE

#### Deux possibilités :

- Initiative de l'employeur :
  - Dans les 15 jours suivant la notification du licenciement et selon les mêmes formes, l'employeur peut, à son initiative, préciser les motifs du licenciement.



# Simplification des procédures de licenciement

## Des démarches plus sécurisées mais restez vigilants

### LA PROCÉDURE DE PRÉCISION DE LA MOTIVATION DU LICENCIEMENT EST FIXÉE

#### Conséquences de cette nouvelle procédure (art. L. 1235-2 c. trav)

- Si le salarié n'a pas demandé de précision ET que la lettre est considérée comme insuffisamment motivée : Sanction = maxi 1 mois de salaire.

# Simplification des procédures de licenciement

## Des démarches plus sécurisées mais restez vigilants

### LA VISIBILITÉ DONNÉE PAR LE BARÈME DES INDEMNITÉS POUR LICENCIEMENT SANS CAUSE RÉELLE ET SÉRIEUSE

Entreprises > 11 salariés

Ancienneté du salarié dans l'entreprise (en années complètes)	Indemnité minimale (en mois de salaire brut)	Indemnité maximale (en mois de salaire brut)
0	Sans objet	1
1	1	2
2	3	3,5
3	3	4
4	3	5
5	3	6
(...)	(...)	(...)
27	3	19
28	3	19,5
29	3	20
30 et au-delà	3	20

# Simplification des procédures de licenciement

## Des démarches plus sécurisées mais restez vigilants

### LA VISIBILITÉ DONNÉE PAR LE BARÈME DES INDEMNITÉS POUR LICENCIEMENT SANS CAUSE RÉELLE ET SÉRIEUSE

#### Entreprises < 11 salariés

Ancienneté du salarié dans l'entreprise (en années complètes)	Indemnité minimale (en mois de salaire brut)
0	Sans objet
1	0,5
2	0,5
3	1
4	1
5	1,5
6	1,5
7	2
8	2
9	2,5
10	2,5

# Simplification des procédures de licenciement

## Des démarches plus sécurisées mais restez vigilants

### ATTENTION AUX CAS D'EXCLUSION DU BAREME

- Violation d'une liberté fondamentale,
- Harcèlement moral ou sexuel
- Licenciement discriminatoire
- licenciement consécutif à une action en justice, en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- Violation du statut de salarié protégé
- Licenciement d'un salarié suite à un accident du travail
- Violation de statut protecteur de la femme en état de grossesse ou en congé de maternité
- Licenciement du jeune père

(art. L. 1235-3-1 c. trav.)

# VOS QUESTIONS ?

# Prélèvement des impôts à la source en 2019 2018 est-elle vraiment une année blanche pour vos revenus ?



Expertise Comptable

Yves Sibourg  
Dispositions en vigueur au 22/02/2018

# Prélèvement des impôts à la source en 2019 2018 est-elle vraiment une année blanche pour vos revenus ?

## SOMMAIRE

- Objectifs du prélèvement à la source
- Actualité de la mise en œuvre
- Principe d'imposition de la réforme
- L'année de transition – année blanche ?
- Le CIMR
- Conséquences pour les entreprises
- Conséquences pour les particuliers
- Focus sur les cas particuliers

# Prélèvement des impôts à la source en 2019 2018 est-elle vraiment une année blanche pour vos revenus ?

## OBJECTIFS DU PRELEVEMENT A LA SOURCE

La réforme est présentée comme une mesure de modernisation du recouvrement de l'impôt sur le revenu :

- **Elle est censée corriger le décalage entre revenus et impôts, qui peut engendrer des difficultés de trésorerie pour les contribuables.**

Cela est notamment le cas pour les changements de situation ayant un impact sur leur revenu et/ou sur l'impôt sur le revenu => mariage, divorce, entrée et sortie de la vie active...

- **Elle doit permettre de rendre le paiement de l'impôt régulier.**

Actuellement, il est réglé sur dix mois de janvier à octobre en cas de mensualisation, ou par tiers provisionnel en février et mai avec un solde en septembre.

Pour les salariés ou les retraités qui perçoivent un revenu chaque mois, l'impôt sera dorénavant étalé sur 12 mois et il s'adaptera immédiatement et automatiquement au montant des revenus perçus



# Prélèvement des impôts à la source en 2019 2018 est-elle vraiment une année blanche pour vos revenus ?

## ACTUALITE DE LA MISE EN OEUVRE

L'administration fiscale a publié le 31 janvier 2018 au BOFiP une instruction sur les modalités d'application du prélèvement à la source, avec au menu des précisions sur :

- les personnes tenues d'effectuer la retenue à la source
- la phase préparatoire à la mise en œuvre du PAS
- les modalités de mise à disposition et d'application du taux de PAS
- les obligations des collecteurs de la retenue à la source (employeurs notamment)

Vous pourrez les retrouver « dans le texte » sur le site Internet du BOFiP :

<http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/11180-PGP?branch=2>

# Prélèvement des impôts à la source en 2019

## 2018 est-elle vraiment une année blanche pour vos revenus ?

### PRINCIPE D'IMPOSITION DE LA REFORME



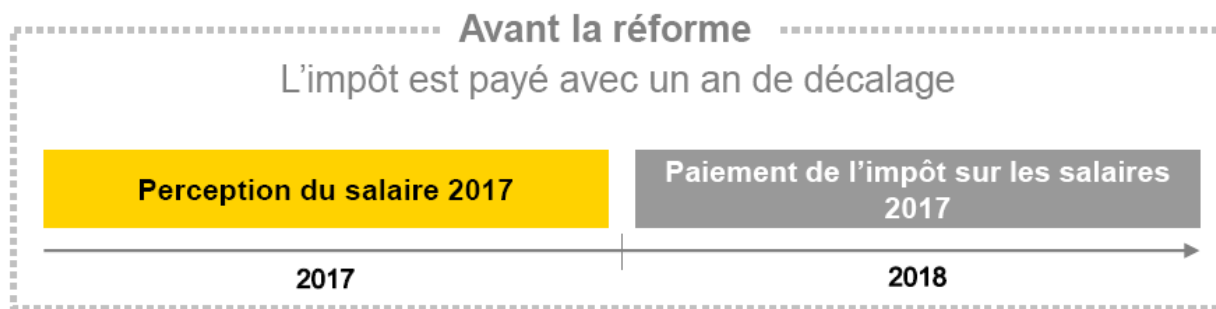
En 2018 l'impôt sera acquitté sur les revenus 2017. L'impôt au titre des revenus 2017 sera à payer pour le 15 septembre 2018.

Le revenu fiscal de référence calculé sur les revenus de 2017 sera retenu pour apprécier si le foyer fiscal peut bénéficier du taux zéro de prélèvement à la source sur les revenus perçus ou réalisés à partir du 1er janvier 2019.

# Prélèvement des impôts à la source en 2019

## 2018 est-elle vraiment une année blanche pour vos revenus ?

### PRINCIPE D'IMPOSITION DE LA REFORME



#### Ce qui ne change pas :

- La réforme ne modifie pas les règles de calcul ; le montant dû ne changera donc pas
- Le barème de l'impôt sur le revenu n'est pas modifié ; il restera notamment progressif
- Il prendra toujours en compte l'ensemble des revenus perçus par le foyer
- L'imputation de réductions ou l'octroi de crédits d'impôts seront maintenus
- La déclaration de revenus ainsi que l'avis d'imposition seront maintenus

# Prélèvement des impôts à la source en 2019 2018 est-elle vraiment une année blanche pour vos revenus ?

## PRINCIPE D'IMPOSITION DE LA REFORME

Après la réforme

Le paiement de l'impôt sera contemporain à la perception du salaire

Perception du salaire 2019

Paiement de l'impôt sur les salaires  
2019

2019

### Principe général pour les revenus salariés :

- En avril 2018, il faudra faire la déclaration des revenus 2017.
- Au cours de l'été 2018, l'avis d'impôt 2017 sera envoyé aux contribuables avec le taux de prélèvement applicable pour l'année suivante.
- Au 4ème trimestre 2018, l'administration envoie le taux à l'employeur pour que celui-ci puisse déduire l'impôt du net à payer et le reverser au fisc, à partir des revenus du 01/01/2019.
- En avril 2019, il faudra faire la déclaration des revenus 2018. Un nouveau taux de prélèvement sera transmis à l'employeur au 3ème trimestre 2019. Sa date d'application n'est pas clairement définie.
- Une mise à jour du taux au cours de l'année sera possible.

# Prélèvement des impôts à la source en 2019 2018 est-elle vraiment une année blanche pour vos revenus ?

## L'ANNEE DE TRANSITION – ANNEE BLANCHE ?

A compter de janvier 2019, l'assiette servant au calcul de l'impôt sera basée sur les revenus de l'année n, et plus ceux de l'année n -1.

Dans les faits, les revenus de 2018 échapperont donc à l'impôt, **mais cela ne signifie pas que les contribuables ne paieront pas d'impôt.**

Sans « année blanche », il y aurait eu une « année noire ». C'est-à-dire que les contribuables, lors du passage au prélèvement à la source, auraient dû payer la même année leur impôt deux fois, sur les années n et n -1.

L'administration fiscale a donc mis en place le **CIMR** « crédit d'impôt modernisation recouvrement ». Il viendra annuler l'impôt qui aurait dû être théoriquement payé en 2019 sur les revenus de 2018 si l'on n'était pas passé au prélèvement à la source.

**Pour prévenir les effets d'optimisation, seuls les revenus récurrents seront concernés par ce CIMR. Les revenus exceptionnels en seront exclus.**

Le CIMR sera équivalent au montant de votre impôt brut, avant réduction et crédit d'impôt.

# Prélèvement des impôts à la source en 2019

## 2018 est-elle vraiment une année blanche pour vos revenus ?

### LE CIMR

Le CIMR s'appliquera sur l'impôt brut et non pas sur l'impôt net après imputation des crédits et réduction d'impôts.

Cela signifie que toutes les dépenses et investissements réalisées en 2017, et qui ouvrent droit à un crédit d'impôt ou à une réduction d'impôts conserveront leurs avantages.

Il existe également un CIMR prélèvement sociaux.

- **Revenus exceptionnels non couverts par le CIMR**

Afin d'éviter les optimisations de rémunération, Bercy a prévu que les revenus exceptionnels seraient exclus du CIMR. Les revenus exceptionnels seront donc taxés sur la base du TMI 2017.

- **Quels sont les revenus exceptionnels ?**

Il s'agit principalement des dividendes, les indemnités de rupture du contrat de travail, les prestations de retraite versées sous forme de capital, les gratifications « exceptionnelles », plus values...

# Prélèvement des impôts à la source en 2019 2018 est-elle vraiment une année blanche pour vos revenus ?

## CONSEQUENCES POUR LES ENTREPRISES

- **L'entreprise va devenir collecteur pour le prélèvement à la source.**

La retenue sera effectuée par l'entreprise lors du paiement du salaire et reversée à l'administration fiscale au cours du mois ou du trimestre suivant (si moins de 11 salariés).

- **Elle va devoir adapter son outil de gestion de la paie, mettre en œuvre des procédures de collecte des informations, assurer la confidentialité, calculer le PAS, le verser...**

Les salariés pourront opter pour l'application d'un taux neutre par défaut lorsqu'ils ne souhaitent pas que l'administration communique le taux de droit commun.

Pour les salariés dont l'administration n'a pas défini de taux, l'entreprise doit utiliser le taux neutre.

# Prélèvement des impôts à la source en 2019 2018 est-elle vraiment une année blanche pour vos revenus ?

## CONSEQUENCES POUR LES ENTREPRISES

- **Un nouveau service applicatif est disponible sur [net-entreprises.fr](http://net-entreprises.fr) : TOPAZE**

Son objectif est de permettre aux employeurs de connaître le taux de PAS personnalisé d'un contribuable qu'ils vont embaucher, et leur éviter de recourir au taux neutre au versement de son premier salaire. En pratique, cela concerne les salariés nouveaux (et pour lesquels l'employeur n'a donc pas de taux de PAS en cours de validité).

Concrètement, l'employeur pourra solliciter TOPAZE à tout moment, indépendamment du rythme mensuel de la DSN.

Il recevra alors un compte-rendu métier en retour, incluant le taux personnalisé applicable du nouvel embauché, s'il en existe un et que l'intéressé n'a pas opté pour un taux neutre.



# Prélèvement des impôts à la source en 2019 2018 est-elle vraiment une année blanche pour vos revenus ?

## CONSEQUENCES POUR LES ENTREPRISES

La mise en œuvre du PAS va obliger l'employeur à assumer une nouvelle charge administrative, sans qu'aucune aide ne lui soit accordée.

Le dispositif envisagé fait toujours de l'administration fiscale le seul et unique interlocuteur du contribuable. Mais l'entreprise serait placée dans une situation telle qu'elle pourrait devenir pour certains salariés l'instance de réponse à toutes leurs interrogations.

Les collaborateurs seraient tentés de considérer l'entreprise comme l'interlocuteur unique de tout ce qui a trait au bulletin de paie.

# Prélèvement des impôts à la source en 2019 2018 est-elle vraiment une année blanche pour vos revenus ?

## CONSEQUENCES POUR LES ENTREPRISES

**Parallèlement, elle devra assumer une plus forte responsabilité, notamment en cas d'erreur.**

Concrètement, la responsabilité des entreprises pourra être mise en cause par exemple dans les cas suivants :

- l'employeur n'applique pas le prélèvement,
- il n'établit pas ses nouvelles déclarations obligatoires,
- il ne respecte pas le délai de règlement,
- il calcule mal le précompte,
- il ne respecte pas l'obligation de confidentialité,
- il ne conserve pas 6 ans les comptes rendus et taux de prélèvements...

Des sanctions civiles et pénales sont associées à ces nouvelles obligations (majorations de 5% et amendes) ...

# Prélèvement des impôts à la source en 2019 2018 est-elle vraiment une année blanche pour vos revenus ?

## CONSEQUENCES POUR LES PARTICULIERS

À partir de 2019, la plupart des revenus perçus par le contribuable seront imposés à la source en fonction d'un taux d'imposition déterminé par les revenus de 2017, déclarés au printemps 2018.

Pour les salaires, les revenus de remplacement (retraite et allocation chômage), ou les rentes viagères à titre gratuit, l'impôt sera déduit tous les mois par l'organisme qui verse le revenu.

### LE FOYER FISCAL POURRA AVOIR JUSQU'À 3 TAUX D'IMPOSITION

- **Le taux du foyer**

Il est calculé en fonction d'un barème progressif actualisé tous les ans par la loi de finances. Il tient compte de l'ensemble des revenus, de la situation et des charges de famille.

# Prélèvement des impôts à la source en 2019 2018 est-elle vraiment une année blanche pour vos revenus ?

## CONSEQUENCES POUR LES PARTICULIERS

- **Le taux individualisé**

Afin de prendre en compte les disparités éventuelles de revenus au sein du couple, les conjoints pourront, s'ils le souhaitent, opter pour un taux de prélèvement individualisé en fonction de leurs revenus respectifs, calculé par l'administration, au lieu d'un taux unique pour les deux conjoints du foyer.

Les taux individualisés permettront au total de prélever le même montant. Il ne s'agit pas d'une individualisation de l'impôt, mais d'une simple répartition différente du paiement de l'impôt entre les conjoints ; cela n'aura pas d'incidence sur le montant total d'impôt qui est dû par le couple qui restera calculé sur la somme de ses revenus et en fonction du nombre de parts de quotient familial dont il dispose.

# Prélèvement des impôts à la source en 2019

## 2018 est-elle vraiment une année blanche pour vos revenus ?

### CONSEQUENCES POUR LES PARTICULIERS

- **Le taux non personnalisé ou taux neutre**

Les salariés pourront opter pour la non transmission de leur taux personnalisé à leur employeur, et ainsi se voir appliquer un taux « non personnalisé ». Dans ce cas, l'employeur appliquera le taux correspondant à la rémunération de son employé, taux applicable à un célibataire sans enfant.

Le droit d'option pour un taux neutre de prélèvement à la source pourra être exercé pendant l'été 2018. Les contribuables auront jusqu'au mois de septembre 2018 pour demander à ce que ce taux non personnalisé leur soit appliqué, à la place du taux du foyer. La demande devra être adressée à l'administration fiscale.

Le salarié devra le cas échéant verser à l'administration fiscale une somme correspondant à la différence entre l'application de son taux personnel de prélèvement et l'application du taux non personnalisé.

Ce taux neutre sera également appliqué si l'administration fiscale n'est pas en mesure de communiquer un taux au collecteur, par exemple en cas de début d'activité professionnelle (sauf si l'employeur a utilisé la faculté de pouvoir disposer du taux personnalisé dès le premier versement de revenu) ainsi qu'aux personnes qui sont fiscalement à la charge de leurs parents afin qu'elles ne subissent pas un prélèvement excessif.

# Prélèvement des impôts à la source en 2019 2018 est-elle vraiment une année blanche pour vos revenus ?

## FOCUS SUR LES CAS PARTICULIERS

### LES RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS NE SERONT PAS PERDUS EN 2018

- Les travaux de rénovation énergétiques, les dépenses pour un salarié à domicile et plus généralement, tous les investissements permettant de bénéficier d'une réduction ou d'un crédit d'impôt conserveront leurs effets.
- Pour ceux ne percevant que des revenus «courants» en 2018, l'imposition sera annulée par le crédit d'impôt, et le fisc vous restituera l'avantage fiscal en septembre 2019.
- Pour les services à domicile et garde d'enfant, le versement d'un acompte de crédit d'impôt est prévu à partir du premier trimestre 2019. Il sera égal à 30 % du crédit d'impôt de l'année précédente. Le solde sera versé en août 2019, après la déclaration de revenu qui permettra de déclarer le montant des dépenses engagées en 2018 ouvrant droit au crédit d'impôt.
- Pour ceux ayant des revenus exceptionnels ou des revenus non concernés par le prélèvement à la source (dividendes, intérêts, plus values..), l'avantage fiscal viendra s'imputer sur l'impôt dû au titre desdits revenus.

# Prélèvement des impôts à la source en 2019 2018 est-elle vraiment une année blanche pour vos revenus ?

## FOCUS SUR LES CAS PARTICULIERS

### REVENUS FONCIERS

Les investissements générant des déficits, comme des travaux dans le cadre de l'immobilier locatif, seront impactés par le prélèvement à la source.

**On distingue ainsi deux catégories de charges :**

- celles dites « non pilotables », parmi lesquelles les travaux urgents et les charges courantes (intérêts d'emprunt, assurances, taxe foncière...) qui sont déductibles
- celles dites « pilotables », parmi lesquelles les dépenses de travaux (cf. tableau)

Le mécanisme mis en place pour annuler l'imposition des revenus en 2018 ne permet pas de tenir compte des charges pilotables, sauf à percevoir des revenus exceptionnels, ou des revenus non soumis au prélèvement à la source.

Pour éviter que le contribuable ne reporte ses investissements, le législateur met en place un dispositif qui conditionne la déductibilité des dépenses réalisées en 2019 (post année blanche) à celles réalisées en 2018.

# Prélèvement des impôts à la source en 2019

## 2018 est-elle vraiment une année blanche pour vos revenus ?

### FOCUS SUR LES CAS PARTICULIERS

#### REVENUS FONCIERS

Année	2018	2019	2020	TOTAL
Loyers encaissés non exceptionnels	50 000	50 000	50 000	
travaux à réaliser	50 000	-	-	
travaux déductibles	50 000	25 000	-	
revenu foncier imposable	-	25 000	50 000	
CIMR	-	N/A	N/A	
Impôt TMI 14% + CSG	-	7 800	15 600	23 400

Année	2 018	2 019	2 020	TOTAL
Loyers encaissés non exceptionnels	50 000	50 000	50 000	
travaux à réaliser	-	50 000	-	
travaux déductibles	-	25 000	-	
revenu foncier imposable	50 000	25 000	50 000	
CIMR	50 000	N/A	N/A	
Impôt TMI 14% + CSG	-	7 800	15 600	23 400

Année	2 018	2 019	2 020	TOTAL
Loyers encaissés non exceptionnels	50 000	50 000	50 000	
travaux à réaliser	25 000	25 000	-	
travaux déductibles	-	-	-	
revenu foncier imposable	25 000	25 000	50 000	
CIMR	25 000	N/A	N/A	
Impôt TMI 14% + CSG	-	7 800	15 600	23 400

Année	2 018	2 019	2 020	TOTAL
Loyers encaissés non exceptionnels	50 000	50 000	50 000	
travaux à réaliser	-	-	50 000	
travaux déductibles	-	-	-	
revenu foncier imposable	50 000	50 000	-	
CIMR	50 000	N/A	N/A	
Impôt TMI 14% + CSG	-	15 600	-	15 600



# Prélèvement des impôts à la source en 2019 2018 est-elle vraiment une année blanche pour vos revenus ?

## FOCUS SUR LES CAS PARTICULIERS

### EPARGNE RETRAITE

Les cotisations versées en 2019 à l'épargne retraite (PERP, Prefon, Corem, CRH et PERE) ne seront déductibles qu'à hauteur de la moyenne des versements effectués en 2018 et 2019.

Une contrainte supplémentaire est que les primes de 2018 devront être inférieures à celles de 2017 et de 2019.

# Prélèvement des impôts à la source en 2019 2018 est-elle vraiment une année blanche pour vos revenus ?

## FOCUS SUR LES CAS PARTICULIERS

### BIC, BA, BNC

Les indépendants (titulaires de BIC, de BNC ou de BA) paieront leur impôt sur le revenu via des acomptes calculés par l'administration sur la base de la dernière déclaration de revenus et prélevés sur douze mois.

L'impôt sur la fraction des revenus des dirigeants et des indépendants de 2018 qui excèderaient ceux perçus les trois années précédentes ne sera pas effacé, sauf si la rémunération de 2019 dépasse finalement celle perçue en 2018.

Le bénéfice imposable en 2018 doit être au moins égal au bénéfice le plus élevé dégagé au cours des 3 années précédentes pour bénéficier de la réforme, à condition de ne pas avoir une rechute en 2019.

En cas de forte variation des revenus, ces acomptes pourront être actualisés en cours d'année.

# Prélèvement des impôts à la source en 2019 2018 est-elle vraiment une année blanche pour vos revenus ?

## FOCUS SUR LES CAS PARTICULIERS

### BIC et BNC

L'assiette de l'acompte est le bénéfice net fiscal, diminué du report déficitaire des déficits de même catégorie.

### BA

L'assiette de l'acompte est le bénéfice réel, diminué du report déficitaire antérieur pour cause de dépassement de la limite d'imputation. Il est tenu compte, le cas échéant, de l'étalement des revenus exceptionnels.

Lorsque les bénéfices agricoles sont déterminés selon le régime de la moyenne triennale, le bénéfice à retenir s'entend du résultat imposable déterminé dans les conditions prévues par cette disposition.

# Prélèvement des impôts à la source en 2019 2018 est-elle vraiment une année blanche pour vos revenus ?

## FOCUS SUR LES CAS PARTICULIERS

### NOUVELLE NOTION : LES « GRATIFICATIONS SUREROGATOIRES »

Si la loi définit assez précisément les sommes qui pourront échapper à l'impôt en 2018, l'administration fiscale a pris une précaution supplémentaire pour contrarier les tentations d'inventivité.

**Une clause prévoit ainsi de taxer toutes les « gratifications surérogatoires ».**

Il s'agit des gratifications accordées sans lien avec le contrat de travail ou le mandat social ou allant au-delà de ce qu'ils prévoient.

Un terme flou, qui permet à l'administration de parer à toute éventualité, sachant que le fisc aura la possibilité, jusqu'en 2022, de soumettre à l'impôt certaines sommes engrangées, s'il considère que le contribuable a réalisé une optimisation...

De quoi redouter de nombreux contentieux.

# Prélèvement des impôts à la source en 2019 2018 est-elle vraiment une année blanche pour vos revenus ?

## FOCUS SUR LES CAS PARTICULIERS

### LES REVENUS EXCEPTIONNELS

Les revenus exceptionnels ainsi que les autres revenus exclus du champ de la réforme, par exemple les plus-values mobilières et immobilières, les intérêts, les dividendes, les gains sur les stocks options ou les actions gratuites resteront imposés en 2019, selon les modalités habituelles.

#### Exemples de revenus exceptionnels

- indemnités de rupture du contrat de travail
- indemnités de cessation des fonctions des mandataires sociaux et dirigeants
- indemnités de clientèle, de cessation d'activité
- prestations de retraite servies sous forme de capital ;
- sommes perçues au titre de la participation ou de l'intéressement et non affectées à la réalisation de plans d'épargne entreprise (PEE, PERCO) ou retirées d'un plan d'épargne en dehors des cas légaux de déblocage des sommes ;
- gratification surérogatoires quelle que soit la dénomination retenue par l'employeur
- revenus qui correspondent par leur date d'échéance à des années antérieures ou postérieures
- et ... tout autre revenu qui, par sa nature, n'est pas susceptible d'être recueilli annuellement

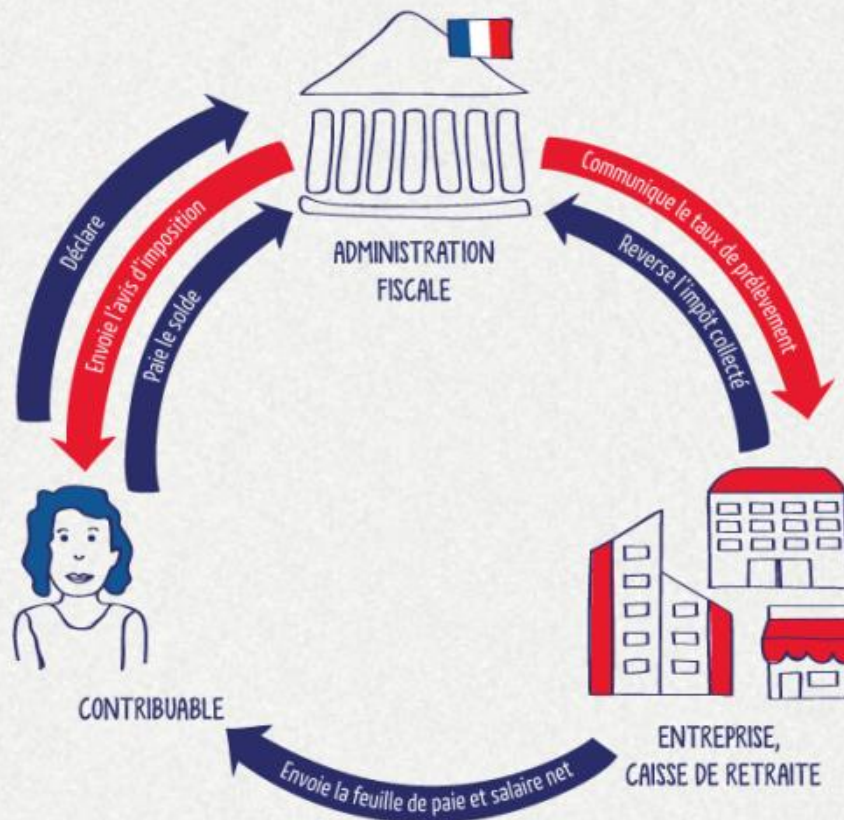
# Prélèvement des impôts à la source en 2019 2018 est-elle vraiment une année blanche pour vos revenus ?

## CONCLUSION

### QUELLE STRATEGIE POUR L'ANNEE DE TRANSITION ?

- L'idée est qu'il vaudra mieux travailler beaucoup en 2018.
- Ainsi, les heures supplémentaires de 2018 ne seront pas taxées.
- Si un commercial ou un trader perçoit une prime élevée, le fisc aura beaucoup de mal à prouver que ce n'est pas en lien avec son contrat de travail.

## UNE CONFIDENTIALITÉ GARANTIE



Le contribuable n'a aucune information à envoyer à son entreprise ou sa caisse de retraite.

# VOS QUESTIONS ?





PHILIPPOT  
AVOCAT



6, rue des Bonnes Gens  
BP 1047  
68050 Mulhouse Cedex

Téléphone : 03 89 45 13 32

[cag@cagb.fr](mailto:cag@cagb.fr)  
[www.cagb.fr](http://www.cagb.fr)

65, avenue des Vosges  
67000 Strasbourg

Téléphone : 06 60 85 41 84  
03 10 36 02 36

[olivier.philippot@philippotavocat.fr](mailto:olivier.philippot@philippotavocat.fr)  
[www.philippotavocat.fr](http://www.philippotavocat.fr)

4 rue de la Montagne 68100 Mulhouse  
1, rue de l'Aéroport 68730 Blotzheim

Téléphone : 06 09 49 69 45

[www.ksca.fr](http://www.ksca.fr)